

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
11 décembre 2018**

18-12-165

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mercredi 11 décembre 2018 à 20 h 01 à la salle du conseil située au, 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Dupras est absent.

Madame la directrice générale associée Claudia Baril, monsieur le directeur général Michel Bertrand sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

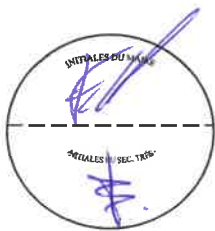
Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueuillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Taux des intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2019
5. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019
6. Liste dressée par le directeur général et tel que requis par le *Code municipal du Québec* concernant les arrérages de taxes par les contribuables
7. Liste dressée par le conseil à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 11 avril 2019 et mandat au directeur général
8. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Transport adapté 2019 – proposition de l'ARTM
10. Transports Québec - Subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - chemins Saint-Guillaume, Sainte-Marie, Saint-Henri, montées la Puce et Saint-Henri, les rues du Moulin et Saint-Denis
11. Prolongation du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles
12. Ajustement salarial des employés pour l'année 2019
13. Entretien hivernal – sentier L'Escapade
14. FQM – renouvellement de l'adhésion annuelle
15. Radars pédagogiques
16. Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement no 142-3 (urbanisme)
17. Radiations de taxes de 2009 à 2018 sur certains matricules liés à des rues



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18. Livres « Sainte-Marthe, hommage à nos ancêtres » – écriture comptable
19. Concours de photos – Saisons hiver et printemps
20. Versement au Comité des loisirs
21. Dons et commandites
22. Correspondance
23. Questions de l'assistance
24. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

18-12-166

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-12-11 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 52 194,82 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 39 348,55 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 23 487,98 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 637,65 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 120 669,00 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TAUX DES INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé

18-12-167

DE FIXER le taux d'intérêt à 18 % annuellement pour les arrérages des taxes ou autres montants en souffrance durant l'année 2019.

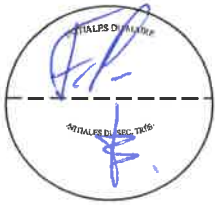
Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé

18-12-168

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront mensuellement au lieu ordinaire des séances du conseil municipal au 776, rue des Loisirs à Sainte-Marthe, à vingt heures (20 h) les journées suivantes, à savoir :

• le mardi, 8 janvier	• le mardi, 9 juillet
• le mardi, 12 février	• le mardi, 27 août
• le mardi, 12 mars	• le mardi, 10 septembre
• le mardi, 9 avril	• le mardi, 8 octobre
• le mardi, 14 mai	• le mardi, 12 novembre
• le mardi, 11 juin	• le mardi, 10 décembre

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LISTE DRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TEL QUE REQUIS PAR LE CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC CONCERNANT LES ARRÉRAGES DE TAXES PAR LES CONTRIBUABLES

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil, tel que prévu à l'article 1022 du *Code municipal du Québec*.

LISTE DRESSÉE PAR LE CONSEIL À ÊTRE TRANSMISE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES LE 11 AVRIL 2019 ET MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec* doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, la liste des arrérages de taxes pour la présenter au conseil à sa séance du mois de décembre, en vue de la vente des immeubles par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette liste;

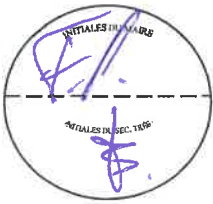
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

18-12-169

D'APPROUVER la liste soumise par monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier tel que mentionné en préambule de la présente résolution;

D'AUTORISER l'expédition d'un avis formel, par courrier recommandé, aux contribuables se trouvant sur cette liste dont les arrérages exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, avec frais d'avis de 50 \$, les informant du retard et du délai pour régulariser le défaut afin voir leur nom



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

retiré de ladite liste à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour défaut de paiement de taxes qui conduira à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 11 avril 2019 à la MRC Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la date limite pour la transmission des dossiers, ceux qui exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, incluant les dossiers et les montants dus par les commissions scolaires ou à la demande desdites commissions scolaires;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* à représenter la municipalité de Sainte-Marthe à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 11 avril 2019. Ce dernier étant par la même occasion autorisé à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de la municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DECLARATION DES INTERETS PECUNIAIRES

La directrice générale associée confirme avoir reçu des élus de la municipalité de Sainte-Marthe les formulaires complétés de « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* », respectant ainsi l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un dépôt desdits formulaires, produits dans le délai prescrit à l'article 357, est effectué à la présente séance. Il s'agit des formulaires provenant des élus suivants :

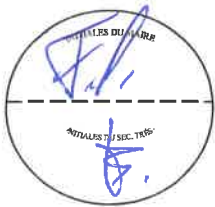
- Monsieur le maire François Pleau
- Madame la conseillère Jacqueline Lavergne
- Monsieur le conseiller Claude Gravel
- Monsieur le conseiller Carl Verreault
- Monsieur le conseiller Carl Dupras
- Monsieur le conseiller Gilbert Séguin
- Madame la conseillère Jinny Brunelle

Par ailleurs, afin de respecter l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier transmettra à la direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la confirmation que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a ainsi été respecté.

TRANSPORT ADAPTÉ 2019 – PROPOSITION DE L'ARTM

Il est proposé

D'ACCEPTER l'offre de l'ARTM concernant l'offre de transport adapté sur



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

notre territoire en 2019, conditionnellement à ce que la quote-part attribuée à notre municipalité pour la prochaine année ne soit pas majorée de plus de 5 % par rapport à celle de l'année 2018.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRANSPORTS QUÉBEC - SUBVENTION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) - CHEMINS SAINT-GUILLAUME, SAINTE-MARIE, SAINT-HENRI, MONTÉES LA PUCE ET SAINT-HENRI, LES RUES DU MOULIN ET SAINT-DENIS

Il est proposé

18-12-171

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

DE CONFORMER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses de 11 000 \$ sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été consulté.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé

18-12-172

DE PROLONGER aux mêmes conditions le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles avec la firme Robert Daoust & Fils inc. se terminant le 31 décembre 2018 et ce, jusqu'au 31 mars 2019 afin de permettre d'adapter adéquatement le devis pour un nouvel appel d'offres qui prendra en considération le nouveau modèle de la tarification incitative proposée aux citoyens et ainsi être cohérent en tant que municipalité dans notre nouvelle approche de gestion des matières résiduelles.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la politique de la municipalité ces dernières années est de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

procéder à un ajustement salarial annuel minimal correspondant à l'augmentation du coût de la vie déterminé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi par Statistique Canada pour la région de Montréal. L'indice de Statistique Canada mentionné précédemment correspond à la différence entre les indices du mois d'août 2017 et du mois d'août 2018, soit le même indice que celui utilisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses prévisions budgétaires annuelles;

ATTENDU QUE pour procéder à l'ajustement annuel pour l'année 2019, cet IPC fait référence à une majoration de 2 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

18-12-173

D'ACCORDER à l'ensemble du personnel à compter du 1er janvier 2019, une majoration de 2 % de leur rémunération afin de refléter l'augmentation du coût de la vie. Ce pourcentage étant calculé selon l'indice des prix à la consommation mentionné en préambule de cette résolution et indépendamment de la majoration prévue à une échelle salariale, le cas échéant;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN HIVERNAL – SENTIER L'ESCAPADE

Il est proposé

18-12-174

DE DÉFRAYER pour la saison d'hiver 2018-2019, 50 % des coûts d'entretien hivernal du sentier L'Escapade traversant le territoire des municipalités de Sainte-Marthe et de Très-Saint-Rédempteur, l'autre 50 % étant assumé par la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

FQM – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE

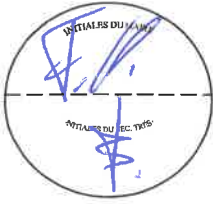
Il est proposé

18-12-175

DE RENOUELLER l'adhésion annuelle de la municipalité de Sainte-Marthe à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et d'en acquitter les frais au montant de 1 410,11 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RADARS PÉDAGOGIQUES

Il est proposé

18-12-176

DE PROCÉDER à l'achat de deux radars pédagogiques identiques à celui acheté plus tôt cette année;

QUE l'achat soit effectué auprès du même fournisseur (Kalitec), en autant que les prix sont sensiblement les mêmes, afin d'harmoniser la gestion de l'usage et des statistiques que peuvent nous fournir ces outils.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-3

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion que le règlement numéro 142-3 modifiant le règlement de zonage afin de détacher le lot numéro 2397461 de la zone résidentielle H-211 et l'intégrer dans la zone H-210 sera adopté lors d'une réunion subséquente.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marthe est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage 142;

CONSIDÉRANT QUE ce changement règlementaire a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion qui s'est tenue le 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 décembre 2018;

POUR CES MOTIFS, Il est résolu à l'unanimité des conseillers;

Il est proposé

18-12-177

QUE le 1er projet du règlement 142-3 soit adopté.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, et Gilbert Séguin.

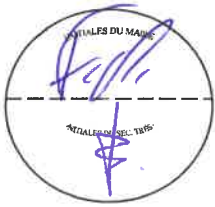
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RADIATIONS DE TAXES DE 2009 À 2018 SUR CERTAINS MATRICULES LIÉS À DES RUES

ATTENDU QUE certains numéros de lots sont liés à des tronçons de rue,

ATTENDU QUE les contribuables dont les numéros de lots leur sont attribués sont décédés depuis de nombreuses décennies;

ATTENDU QU'il s'agit de montants minimes et sans impact financier quelconque;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE l'objectif visé par la radiation en est un d'épuration des données comptables superflues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

18-12-178

DE RADIÉ ces montants associés aux matricules mentionnés:

Matricule	Rue	Montant
4229 39 4977	du Moulin	6,71 \$
4229 39 9566	du Moulin	6,71 \$
4332 52 6231	Besner	6,71 \$
4332 54 1435	Besner	6,71 \$

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LIVRES « SAINTE-MARTHE, HOMMAGE À NOS ANCÊTRES » – ÉCRITURE COMPTABLE

ATTENDU QUE la municipalité a un inventaire des livres « Sainte-Marthe, hommage à nos ancêtres » dont un montant en inventaire apparaît dans nos livres comptables;

ATTENDU QUÉ le volume de transaction est peu élevé annuellement;

ATTENDU QUE le maintien de cet inventaire dans nos livres comptables occasionne un suivi annuel inutile;

ATTENDU QUE des inventaires pourraient être maintenus encore plusieurs années;

ATTENDU QUE l'objectif visé par la radiation en est un d'épuration des données comptables superflues;

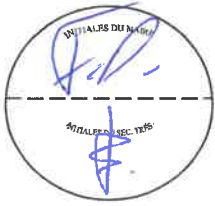
ATTENDU QU'une radiation par une écriture comptable ne change pas le fait que la municipalité conserve l'inventaire physique constitué de volumes et qu'elle pourra continuer d'en disposer de la même façon, dont par la vente, mais dorénavant sans contrainte d'écriture comptable pour les transactions qui sont limitées en nombre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

18-12-179

DE RADIÉ le montant de 14 368,68 \$ associé à l'inventaire des livres « Sainte-Marthe, hommage à nos ancêtres »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CONCOURS DE PHOTOS – SAISONS HIVER ET PRINTEMPS

Il est proposé

18-12-180

DE RECONDUIRE le concours de photos dans une nouvelle édition afin de créer une activité de loisirs pour les photographes amateurs de la municipalité et par la même d'occasion d'obtenir une banque de photos plus complète de scènes d'hiver et de printemps de Sainte-Marthe.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

VERSEMENT AU COMITÉ DES LOISIRS

Il est proposé

18-12-181

DE VERSER au Comité des loisirs la somme de 2 500 \$ tel que prévu au budget afin de supporter l'organisme dans la réalisation de diverses activités.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

18-12-182

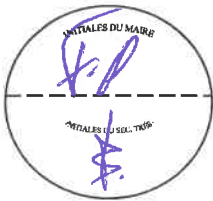
D'ACCORDER la contribution d'une somme de 500 \$ à la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges afin de supporter l'organisme dans l'organisation de leur événement bénéfique en cours.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 44,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

18-12-183